



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 09/2015: Comptes communaux 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués à la séance de présentation du 20 avril 2015:

Bureau du Conseil :	M. Ch. Dupertuis, Président
<i>Excusé</i>	<i>M. M. Markides</i>
<i>Absents</i>	<i>M. A. Roth, Vice-président</i>
	<i>M. J.-M. Mayor, Secrétaire</i>
	<i>Mme P. Salathé</i>

Municipalité:	M. G. Muheim, Syndic
	M. D. Delaplace
	Mme Ch. Dupertuis
	M. Ph. Michelet
	Mme C. Schiesser

Boursier communal :	M. S. Ruby
Secrétaire municipale :	Mlle I. Fogoz

Commission de gestion:	M. J.-P. Chapalay, Président
	Mme M. De Watteville
	M. Ch. Marrel
	Mme V. Rodondi
	M. N. Megias

Commission des finances :	M. J.-P. Bolay, Président
	Mme L. Boujon
	M. M. Henchoz
	Mme C. Juillerat
	M. J.-M. Pasche

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 45 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2014.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés:

- Comptes de fonctionnement 2014 et balance des comptes 2014
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2014
- Rapport de gestion 2014 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2014 (selon comptes de fonctionnement et bilan)
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.14) selon préavis.



Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances a reçu les comptes 2014 (avant contrôle fiduciaire, mais validés par la Municipalité) avant la séance de présentation. Forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 09/2015, elle a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.

Questions orales / écrites

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 4 mai 2015.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre commission ont apporté la clarté souhaitée et lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

Voici en résumé une question posée qui pourrait intéresser les conseillers : interpellés par le terme casco figurant en regard des différents comptes de nos véhicules communaux, nous avons demandé quels véhicules sont assurés en casco complète. Après avoir pris contact avec l'agent gérant nos assurances, le boursier nous a répondu que 3 véhicules étaient ainsi assurés et l'un déjà depuis 7 ans en valeur vénale majorée. Même si la surprime pour casco complète est faible pour certains véhicules, il convient d'analyser – comme pour le privé- d'année en année l'opportunité de poursuivre ou non une telle assurance. La Municipalité nous a informés vouloir faire cette analyse en cours d'année. La Commission des finances reviendra donc sur cette thématique lors du prochain contrôle des comptes.

Aucune question écrite n'a été formulée.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. S. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici pour l'excellence de son travail, la clarté du classement des documents et pour sa grande serviabilité. Comme lors de chaque contrôle des comptes, quelques membres de la Commission des finances ont eu une discussion très ouverte et instructive avec notre boursier ce qui a permis d'y voir plus clair dans la complexité de certaines opérations comptables.

La clôture des comptes 2014 n'a pas été une mince affaire, car la bourse a migré en décembre 2014 du logiciel Gefi sur un nouveau logiciel Abacus. Cette opération est devenue nécessaire, car le logiciel Gefi n'était plus développé et sa fin de vie annoncée pour 2017. Au dire de notre boursier, la migration s'est bien passée, mais il y a toujours des « bugs » à clarifier ; pour exemple, nous citerons la numérotation quelque peu fantaisiste des pages des comptes 2014. Lors d'une discussion avec le boursier, nous avons pu nous rendre compte de l'immense travail qui se cache derrière une migration réussie ! Nous ne voudrions manquer de remercier chaleureusement notre boursier pour tout ce qu'il a entrepris sans compter ses heures afin que tout se passe pour le mieux.

L'an dernier, nous avons suggéré au boursier de créer une nomenclature des frais par véhicule, afin de mieux cerner le moment où investir en réparations/entretien n'est plus rentable au vu de l'âge des véhicules. Nous avons pu constater que le nouveau programme Abacus permet de récapituler sur plus de 10 ans tous les frais par véhicule, ce qui répond en fait à notre proposition. Les responsables des véhicules en seront



informés et la Commission des finances se fera un plaisir de prendre connaissance des différents relevés l'an prochain.

Comptes de fonctionnement 2014

Heureux Cancoires ! Ils avaient déjà été gratifiés d'une heureuse surprise en prenant connaissance des résultats de l'exercice 2013 qui se soldait par un excédent de recettes de CHF 1'803'822.38 après amortissements et affectations obligatoires. Les comptes 2014 aboutissent à des valeurs certes moins spectaculaires mais bouclent néanmoins par un excédent de CHF 160'477.04. Celui-ci est réparti entre une attribution de CHF 50'000.- au fonds de réserve Festivités du 850^{ème} 9281.21 et une attribution de CHF 103'617.70 au fonds de rénovation du bâtiment administratif 9281.17. Le solde de l'excédent (CHF 6859.34) est viré au compte de Capital 9290.01.

Du côté des **revenus épurés**, on peut certes constater qu'ils ont augmenté de 0.53% par rapport au budget mais que, pour être plus concret, ils ont diminué de 3.74% par rapport à l'exercice précédent. S'agissant des **impôts**, plus particulièrement ceux qui frappent le revenu et la fortune, on ne dispose comme chaque année que de chiffres provisoires. Ils révèlent que les recettes liées à l'impôt sur le revenu ont diminué de 4.14% par rapport aux comptes 2013. La Municipalité l'explique par l'introduction en 2014 de la taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets qui a entraîné une baisse de 1.5 points d'impôt ; elle mentionne également, à ce titre, le taux moins important de dossiers taxés. En revanche, le produit de l'impôt sur la fortune a augmenté de 11.36% par rapport aux comptes 2013 ; de même, l'impôt sur les successions et donations a généré des recettes supérieures de 347.19% à celles de l'exercice précédent. Pour en rester au régime de la « douche écossaise », on relève que la part de l'impôt sur les gains immobiliers a, quant à elle, diminué de 29.29% par rapport aux comptes 2013, voire de 43.98% par rapport au budget, ce qui semble bien être le reflet de l'accalmie qui se manifeste sur le marché immobilier de notre région. Le tableau fort contrasté qui découle de ces chiffres ne doit certes pas inciter à la sinistrose mais n'est pas non plus de nature à susciter l'euphorie car les chiffres disponibles sont provisoires ou découlent d'impôts dits aléatoires ou conjoncturels.

S'agissant des **charges**, on en est réduit à entonner une fois de plus le même refrain : la part de celles qui découlent de charges cantonales ou qui résultent de notre participation à celles d'autres communes ou associations de communes est en constante augmentation puisqu'elle a passé de 44.85% des charges épurées en 2013 à 47.23% en 2014. Cela réduit d'autant la marge de manœuvre de la Municipalité ; de plus, la tendance n'est pas près de s'inverser, notamment si l'on considère les modalités de notre participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley ainsi que la forte augmentation de notre contribution à la couverture du déficit des TL suite à l'ouverture de la ligne 49, qui passe de CHF 700'600.- en 2013 à CHF 815'400.- en 2014. A quand les 50% ? Il faut également mentionner ici notre participation à la facture sociale 2014 de l'Etat. Les chiffres disponibles sont encore provisoires mais laissent présager une augmentation (guère étonnante en elle-même) : leur montant se situera aux environs de CHF 3'030'000.- contre CHF 2'921'845.- en 2013.

Il reste cependant encore quelques charges maîtrisables dont on peut affirmer que, dans l'ensemble, elles sont bien maîtrisées, ce dont on doit savoir gré à la Municipalité. Il faut certes constater que les **dépenses nettes d'investissement** ont poursuivi leur croissance en 2014, atteignant CHF 7'918'938.- alors qu'elles s'élevaient à CHF 7'265'741.- en 2013 ; cela est dû principalement à la réalisation de la 3^{ème} étape du Collège qui est aujourd'hui achevée. Mentionnons aussi les **amortissements** obligatoires sur les investissements du patrimoine administratif et ceux du patrimoine financier dont le total atteint CHF 1'072'705.- ; il n'y a pas eu d'amortissements supplémentaires en 2014. S'agissant enfin des **dépenses courantes (charges épurées)**, elles ont connu une légère augmentation (+1,72% par rapport au budget, +9,51% par rapport à l'exercice précédent) ; celle-ci est due pour une bonne part à l'accroissement de charges salariales à l'UAPE et au CVE Les Moussaillons ainsi qu'aux dépenses spécifiques liées au



850^{ème} anniversaire de la Commune (réceptions, manifestations, heures supplémentaires du personnel communal etc.). Il faut y ajouter quelques dépenses extrabudgétaires (ch.10 du préavis) qui se situent dans les limites imparties à la Municipalité par l'art. 88 du Règlement du Conseil communal. Nous pouvons nous rallier aux motifs invoqués par la Municipalité à l'appui de ces résultats.

Au demeurant, la Commission des finances constate que la marge d'autofinancement a fortement diminué, passant de CHF 3'478'390.- en 2013 à CHF 1'101'695.- en 2014. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'endettement net de notre Commune se soit à nouveau sérieusement aggravé, passant de CHF 21'111'136.- en 2013 à CHF 25'914'276.- en 2014 ; calculé par habitant, il s'élève en 2014 à CHF 7'291.58 alors qu'il n'atteignait encore que CHF 5'970.35 en 2013. Qu'il paraît donc lointain le temps où Municipalité et Commission des finances s'accordaient à estimer qu'un montant de CHF 4'000.- constituait une limite supérieure. Est-il à jamais révolu ?

Examen du bilan (par sondage)

La répartition dans les différents postes, comme à l'habitude, est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également. Tous les justificatifs sont disponibles.

Examen du compte de caisse

Le compte caisse a fait l'objet d'un contrôle par sondage. Il apparaît que les opérations sont toutes parfaitement documentées et répertoriées. Plus de 500 transactions ont été enregistrées (390 en 2013). Le solde maximum en caisse a atteint CHF 14'700.-, montant inférieur à la somme assurée de CHF 50'000.-.

Examen du compte de chèques postal (CCP)

Comme ces dernières années, l'essentiel des flux financiers transitent par ce compte. Son utilisation est ... frénétique : plus de 290 feuilles A4 regroupant une moyenne de 20 écritures par page soit quelques 6000 écritures sur l'exercice 2014 !

Le nombre d'opérations est en forte augmentation. Elles sont notamment la conséquence de l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets : autant d'écritures que de contribuables astreints à cette taxe, sans compter les remboursements prorata temporis en cas de départ de la Commune. Si cette taxe représente une ressource financière, elle induit aussi une charge de travail pour notre boursier et son équipe, donc ...des coûts ! Une réflexion sur la manière de la percevoir pour la rendre la moins énergivore possible serait souhaitable.

L'amplitude des variations du solde (toujours créditeur) est également très importante : un plus haut le 29.1.2014 avec un solde de CHF 4'553'000.- et un plus bas le 26.05.2015 avec un solde de CHF 163'000.-. Lorsque le solde créditeur s'approche d'un niveau critique, ce compte est renfloué par un virement des comptes communaux ouverts auprès du CS et/ou de la BCV, eux-mêmes alimentés par des crédits bancaires (voir rubrique suivante).

Les sorties de fonds ayant été sensiblement plus élevées que les entrées, il en résulte une réduction du solde disponible au 31.12.2014 par rapport au 1.1.2014 de CHF 1'816'028.- pour s'établir à CHF 1'352'831.42.

En début d'année, les liquidités sont abondantes, voire trop abondantes. Cette situation est notamment due à un certain retard dans la facturation (et donc le paiement) des prestations effectuées pour la construction du collège 3^{ème} étape, mais également par une anticipation des besoins financiers couverts par des emprunts importants contractés en 2013. Pour mémoire, une augmentation nette des emprunts de 2,5 millions fut décidée en 2013, notamment en raison des taux bas, taux dont on aurait pu penser qu'ils avaient atteint précisément un plus bas ! La réalité du marché en 2014 l'a démenti.



Examen du compte CS

Alors même que les liquidités sont abondantes sur le CCP, ce compte enregistre un solde débiteur de CHF 43'000.- environ entre le 5.09 et le 24.10.2014 ainsi que du 8.12. au 31.12.2014. A cette date, le débit se monte à CHF 213'697.-. Il est notamment dû à l'amortissement contractuel de CHF 175'000.- sur l'emprunt effectué auprès du CS.

Au taux débiteur, presque usuraire de 8,9% + commission de dépassement de 1%, le préjudice sera inférieur à CHF 1000.-, sachant que le débit fut couvert le 9.1.2015. Néanmoins, dès l'instant où cette banque ne semble pas prévenir ses clients de dépassement et pour éviter à l'avenir toute surprise qui peut s'avérer inutilement coûteuse, nous recommandons d'agender ces débits contractuels à date fixe et d'alimenter le compte en conséquence.

Examen du compte UBS

Aucun solde débiteur n'a été enregistré durant l'exercice écoulé et le contrôle de ce compte ne suscite pas de commentaire particulier.

Etat des emprunts au 31.12.2014

Au bilan, 11 emprunts (idem en 2013) totalisent une somme de CHF 32'000'000.- soit une augmentation de 4'000'000.- sur l'année écoulée. Cette augmentation fait suite à une précédente hausse de CHF 3'500'000.- sur l'exercice 2013. Il faut néanmoins la corriger des amortissements contractuels qui concernent spécifiquement l'emprunt du CS (7 mios) et celui de Postfinance (6 mios) contractés respectivement en 2012 et 2013. L'endettement se réduit alors de CHF 470'000.- pour se fixer à **CHF 31'530'000.-**.

Le coût annuel de la dette s'élève en 2014 à CHF 743'849.-, soit **2.36%** (en 2013, CHF 663'051.-, soit 2.37%). Ce taux peut être qualifié de très avantageux en comparaison historique. Néanmoins, ces taux bas pourraient avoir un effet pervers car, plutôt que d'inciter au remboursement, il pourrait tendre à repousser les limites de l'endettement ! De plus, même si toute prévision en la matière peut se révéler hasardeuse, il est vraisemblable que les taux ne demeureront pas indéfiniment à ces niveaux. Par contre, même si ceux-ci devaient graduellement remonter, le coût de notre endettement sera partiellement neutralisé car notre exécutif a eu la sagesse de contracter des emprunts pour des durées nettement plus longues que dans le passé : 41% de l'endettement actuel au taux annuel moyen de 2.55% (sous réserve des amortissements contractuels) écheront en 2033 et 2044.

La progression du total des emprunts n'en demeure pas moins très marquée. Elle est encore plus spectaculaire si l'on considère son évolution depuis 2007 alors qu'il s'élevait à CHF 10'732'000.-. En contrepartie, il faut se rendre à l'évidence que de nombreux investissements ont été réalisés et que les patrimoines administratif (Grande Salle-Collège 3^{ème} étape) et financier (Maison Pasche, Espace Cancoire, Auberge Communale) se sont considérablement enrichis. D'autre part, la population a également crû, d'où une progression moins forte de la dette par habitant que la dette elle-même. Au 31.12.2014, elle s'établit à CHF 7'291.58 par habitant, en progression de 22% (CHF 5970.35 en 2013). Pour rappel, notre endettement a, ces 10 dernières années, atteint un plus bas en 2007 de CHF 10'732'000.-, soit CHF 3'378.- par habitant.

Comme déjà exprimé à maintes reprises par la Commission des finances, la priorité doit être désormais donnée à un désendettement progressif. Il faut relever que si les exercices financiers à venir ne permettaient pas de dégager des excédents de recettes par rapport aux budgets, ce processus de réduction de la dette serait alors sérieusement compromis, à l'exception de deux amortissements contractuels de CHF 295'000.- obligatoires, donc budgétés.



Loyers bâtiments patrimoine financier

Nous avons constaté des différences répétées entre le budget 2014 et les comptes 2014. Ceci est dû à deux modes d'appréciation : dans le budget, les loyers sont calculés avec charges alors que dans les comptes ils sont nets, les charges étant comptabilisées à part. Sachant que la Municipalité a mandaté la fiduciaire – dans le cadre de la migration informatique – pour un contrôle approfondi des opérations de gérance, que la fiduciaire n'a émis aucune remarque, nous nous abstenons de toute analyse pour cette année. Nous espérons par contre que les montants figurant dans le prochain budget soient plus près de la réalité des faits.

SDIS Ouest-Lavaux

Nous avons consulté les comptes 2014 du SDIS et, sans entrer dans le détail des chiffres (le Municipal en charge de ce dicastère l'ayant fait avant nous), nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la clarté des documents soumis.

Les éléments suivants méritent d'être mis en exergue :

- En tant que commune boursière, Belmont touche CHF 10'000.- par an (compte 650.4356.00), montant réduit pour 2014 à CHF 9'965.00 suite à une écriture comptable exceptionnelle.
Dans le cadre de cette activité, notre boursier rencontre le quartier-maître du SDIS une fois par semaine pour un suivi que nous pouvons qualifier d'efficace et productif.
- Nous touchons de la part du SDIS un montant de CHF 40'000.- pour la location du local du feu. Cette opération n'apparaît pas dans le compte « Défense contre l'incendie, No 650 », mais dans le compte 359.4271.03 « Bâtiment feu-Voirie-SI ».
- Notre boursier a constitué une documentation administrative exemplaire sur l'activité du SDIS, ce qui nous a permis d'appréhender la complexité du fonctionnement de cette entité. Nous félicitons notre boursier ainsi que le quartier-maître du SDIS pour l'excellence du travail accompli.

Vacations du Conseil et commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent tous à l'intérieur d'un même classeur.
- Le document « Liste de présence aux séances » est maintenant utilisé de façon régulière par la grande majorité des commissions nommées par le Conseil. Certaines commissions permanentes ont opté pour un document créé spécifiquement et adapté à leurs besoins, l'essentiel étant que les informations soient claires et compréhensibles.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- Lors du contrôle des comptes, nous avons relevé que la Commission communale de recours en matière d'impôts avait siégé en tout et pour tout 84 heures lors du dernier exercice. Par curiosité et par manque de connaissance du travail exact de ladite commission, nous avons demandé à son Président, M. J-P Chapalay quelques explications. M. Chapalay nous a remis de son propre chef un texte très complet sur l'activité de sa commission. Nous pensons que les conseillers pourraient être intéressés de connaître ce texte et le joignons en annexe de ce



rapport.

Nous tenons à remercier notre Secrétaire du Conseil, M. J.-M. Mayor, pour le travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Et « last but not least », nos remerciements vont aussi à tous les conseillères et conseillers pour la qualité des documents fournis.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage.

Lors d'un entretien avec notre boursier, nous avons pu nous convaincre du sérieux de la tenue des décomptes et chacune de nos questions a reçu une réponse appropriée.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles. Nous avons constaté que toutes les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives ; à ce sujet, nous tenons à relever que les notes de frais se situent dans le domaine du très raisonnable et nous remercions les membres de la Municipalité d'être aussi attentifs aux deniers publics.

Nous confirmons que les heures consacrées par les municipaux aux tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2014 figurant dans le tableau en page 9 du rapport de gestion correspondent bien aux différents décomptes individuels remis au boursier.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts, sachant que cela n'est pas forcément la partie la plus attractive du mandat!

Contrôles par pointage de différentes pièces comptables

Comme chaque année, la Commission des finances a effectué différents pointages des factures reçues par notre administration communale.

Nos contrôles n'ont rien révélé de particulier. Nous tenons à relever l'ordre qui est maintenu dans les pièces, ce qui facilite grandement les éventuelles recherches.

ASPECTS FINANCIERS DES PREAVIS

Vérification du préavis 02/2014 – Demande de crédit pour financer notre participation à l'assainissement de la butte du stand de Volson de Pully

Un crédit de CHF 96'440.- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour co-financer avec Pully les travaux d'assainissement du stand de Volson.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que le montant dépensé qui nous a été facturé par Pully selon le décompte final correspond exactement au crédit accordé.

Vérification du préavis 03/2014 – 850^{ème} anniversaire de la Commune de Belmont/Festivités & Inauguration de la 3^{ème} étape du Centre scolaire & Livres sur Belmont

Un crédit de CHF 95'000.- a été accordé dans le cadre de ce préavis dont CHF 50'000.- ont été financés par prélèvement sur le compte de bilan 9281.21 qui avait été prévu à cet effet.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que toutes les écritures concernant ces trois thèmes ont été passées sur le compte 9281.22 ce qui nous a



permis, en collaboration avec le boursier, de vérifier toutes les dépenses et les rentrées en détail par sujet.

Nous avons pu constater qu'à la fin 2014, les chiffres prévus selon le préavis 03/2014 étaient équilibrés.

Les seules dépenses non mentionnées dans le compte sont

- le vin offert par la commune
- les heures mises à disposition par les employés communaux.

Ceci tout en sachant qu'il ne s'agit pas de quelque chose d'extraordinaire car la commune offre chaque année du vin à diverses occasions et que les employés communaux sont régulièrement sollicités pour soutenir les activités de nos sociétés et associations locales.

Vérification du préavis 06/2014 – Parking d'Arnier – Réfection du bitume et marquage

Un crédit de CHF 164'000.- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2014 s'élèvent à CHF 110'410.95. Toutes les factures importantes sont déjà rentrées et, en conséquence, les dépenses pour ces travaux devraient rester en dessous du crédit accordé.

L'amortissement commencera après le bouclage, comme prévu.

Vérification du préavis 09/2014 – Route Signal/Dalles ; Place Eco-Point

Un crédit de CHF 140'000.- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux de création de la place Eco-Point.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2014 s'élèvent seulement à CHF 4'968.-.

Selon les renseignements obtenus, le chantier qui a démarré au Signal est à la source du retard, mais les travaux vont démarrer ces prochaines semaines.

Reprise de la vérification du préavis 10/2013 –Extension du collège 3^{ème} étape : demande de crédit pour travaux et achat de mobilier complémentaires

Un crédit de CHF 1'496'500.- a été accordé dans le cadre de ce préavis pour financer les travaux.

Lors du contrôle des comptes, nous avons pu constater que les dépenses jusqu'au 31.12.2014 s'élèvent seulement à CHF 1'065'794.-. Selon les renseignements obtenus, les factures arrivent en fonction de l'avancement des travaux qui devront se terminer en 2015 et les montants du préavis seront respectés.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport nous est parvenu exceptionnellement fin mai 2015 suite au retard pris par rapport au planning habituel de bouclage. Ce retard est dû à la migration informatique déjà évoquée et la fiduciaire note que celle-ci a été effectuée de manière appropriée. D'autre part, la fiduciaire met en exergue l'effort important consenti tout au long du processus par les collaborateurs de la bourse.

Le surcroît de travail conséquent lié à cette migration a engendré un retard dans le planning habituel de bouclage, qui explique l'identification d'un nombre d'écritures complémentaires plus important que les années antérieures lors des travaux de révision. La migration est intervenue au 1^{er} décembre 2014, avec reprise intégrale des informations comptables depuis 2003. Le service de la bourse s'est assuré de la reprise conforme des informations de l'ensemble des années antérieures.

Ce rapport atteste que:



- les contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le Département des institutions et des relations extérieures,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée, compte tenu des modifications de numérotation engendrées par la migration du logiciel comptable,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appelle pas d'observation particulière,
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune, arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.

Remarques

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants:

- Au 31.12.2014, le fonds de réserve pour débiteurs douteux a été maintenu à CHF 400'000.-- (compte 9282.14) par mesure de prudence.
La Commune de Belmont provisionne habituellement dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI).
En prenant la moitié de l'évaluation du risque sur débiteurs selon l'ACI, une réduction de l'ordre de CHF 103'000.- aurait pu être faite. Le fonds de réserve couvre donc largement le risque réel de pertes sur les créances ouvertes au 31.12.2014.
La Commission des finances approuve cette mesure de prudence.
- Extension collège 3ème étape :
Les crédits alloués par le Conseil communal relatifs à cet objet figurent dans les préavis 03/2012 et 10/2013 pour un total respectivement de CHF 14'900'000.- et CHF 1'496'500.-.
Au 31.12.2014, le total des dépenses engagées s'élèvent à CHF 14'919'729.95 et CHF 1'065'794.-.
Dès l'exercice 2013, la Municipalité a décidé de porter à charge du compte de fonctionnement les amortissements comptables correspondant aux remboursements des crédits bancaires et postaux obtenus pour financer ces travaux. Dès lors, un montant de CHF 175'000.- a été porté à charge de l'exercice 2013 et CHF 295'000.- à charge de l'exercice 2014.
Ces montants ont été attribués en 2014 à un fonds d'amortissement extension collège 3^{ème} étape, qui figure dans les financements spéciaux & fonds de réserve pour CHF 470'000.- à fin 2014.
Ce dernier montant servira à l'amortissement du coût des travaux qui sera transféré dans les investissements du patrimoine administratif en 2015.
- Caisse intercommunale de pension (CIP) :
Lors de son assemblée générale du 14 juin 2013, la CIP a voté l'introduction d'une contribution de recapitalisation de 3% des salaires cotisants, à la charge exclusive des employeurs, pendant 17 ans dès le 1^{er} janvier 2014 (exercices 2014 à 2030).
Pour 2014, cette cotisation supplémentaire correspond à env. CHF 64'000.-. Elle est comprise dans les charges de personnel.
En prenant comme base les salaires cotisants 2014, les contributions de recapitalisation à verser pour les années 2015 à 2030 s'élèveraient à environ CHF 1'020'000.- au total .



- ReCom :
- Le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2014 à CHF 524'789.58. Ce montant a été confirmé par le service comptable de ReCom. L'exercice comptable 2014 enregistre les recettes pour la période s'étendant du 01.12.2013 au 30.11.2014, soit une exploitation sur 12 mois.
- Aucune écriture transitoire pour couvrir la période du mois de décembre n'est enregistrée.
- Le compte capital (compte 9290.01) a enregistré l'attribution de l'excédent de revenus de l'exercice 2014 de CHF 6'859.34 et s'élève au 31 décembre 2014 à CHF 1'021'855.35.
- La valeur hors bilan* du réseau électrique est de CHF 4'292'042.95 (2013 = CHF 4'430'495.40) et celle de l'éclairage public est de CHF 808'658.80 (2013 = CHF 834'744.60).
- * Cette valeur hors bilan interprète la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI), article 13, et est diminuée de 20%.
- Une révision intermédiaire par la fiduciaire a eu lieu 11 novembre 2014.
- La fiduciaire ne fait aucune remarque quant à des modifications ou améliorations à apporter pour les comptes 2014. Exercice à nouveau réussi malgré une migration informatique faite au plus mauvais moment de l'exercice comptable!

La fiduciaire Fidinter – par les signatures de M. M. Despont et Mme S. Neumann - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.

REFLEXIONS

A maints égards, notre Commune se trouve aujourd'hui à un tournant qu'il s'agit de bien négocier : élection d'un nouveau membre de la Municipalité, achèvement prochain de la législature mais aussi fin d'une période caractérisée par de nombreux et lourds investissements qui ont mis nos finances à rude épreuve, ainsi qu'en témoignent les chiffres relevés dans le présent rapport. Suffit-il dès lors de pousser un soupir de soulagement et de partir d'un cœur léger vers de nouvelles dépenses ? Nous ne le pensons pas et partageons sans réserve à l'objectif que se donne la Municipalité d'enclencher le processus de désendettement. Avant de partager l'enthousiasme suscité par cette prometteuse vision, il faut cependant garder à l'esprit

- que notre endettement net a plus que doublé depuis 2010 et surtout augmenté fortement depuis 2012;
- que la marge d'autofinancement, elle, a diminué de 2/3 par rapport à 2013.
- qu'aux dires mêmes de la Municipalité, de gros investissements se profilent déjà à l'horizon, p.ex. la rénovation de la STEP ou le transfert des eaux usées dans une autre installation, ou encore la mini-centrale de la Paudèze ; s'y ajouteront sans doute encore plusieurs projets de moindre importance mais il est notoire que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

En d'autres termes, la commune (par conséquent le Conseil, la Municipalité et l'administration communale) se trouve placée devant un véritable défi. Pour le relever avec succès, ces organes devront faire preuve de rigueur, de clairvoyance et de vigilance.



CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 09/2015 « Comptes 2014 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions en page 17,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2014 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2014.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 9 juin 2015.

Jean-Pierre BOLAY
Président

Lucienne BOUJON

Michel HENCHOZ

Christine JUILLERAT

Jean-Marc PASCHE



ANNEXE

La commission communale de recours en matière d'impôts de Belmont-sur-Lausanne

Les recours contre les impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital ou l'impôt minimum dus par les personnes morales perçus sur les mêmes bases et avec les mêmes défalcatons que les impôts cantonaux correspondants sont traités par les Offices d'impôts ou l'Administration cantonale des impôts. La commission communale de recours se prononce uniquement sur des recours émanant des habitants de Belmont ou des propriétaires ayant reçu un ou des bordereaux de taxes de notre boursier communal.

Sur la base des documents et règlements en vigueur, les recours sont instruits en demandant des informations complémentaires à la Municipalité ou aux services communaux concernés ainsi qu'à l'auteur du recours. S'il y a recours en seconde instance, la commission de recours doit répondre aux courriers de la Cour de droit administratif et fiscal et finalement déposer le dossier des pièces à l'attention du juge instructeur qui va statuer.

Les recours sont adressés par le recourant à la commission communale de recours lorsqu'il n'a pas obtenu satisfaction auprès de la Municipalité ou les réclamations sont transmises par la Municipalité qui n'est pas entrée en matière à la commission pour examen et décision.

Il arrive rarement que, en cas de vices de forme ou données de base incomplètes, la commission ne donne pas raison à la Municipalité. Elle peut aussi renvoyer la réclamation à la Municipalité en faisant une proposition d'arrangement lorsque l'élément contesté est discutable ou non explicitement prévu par le règlement.

Durant de nombreuses législatures, la commission communale de recours n'a pas eu ou a eu peu de recours à traiter.

Durant la dernière législature, ce sont quatre recours qui ont été traités par la commission communale, pour une taxe non-pompier, une taxe d'utilisation d'égouts et des taxes de raccordement et d'introduction liées à des transformations et à des constructions nouvelles.

Durant cette législature, la commission a traité, en 2011, deux recours contre la taxe non-pompier, en 2012, un recours contre une taxe de séjour. La taxe non-pompier a été supprimée dès 2014.

Durant l'année 2014, la commission a eu à traiter neuf recours. Un concernant des taxes de raccordement au réseau d'eau et d'introduction aux égouts suite à une reconstruction après démolition partielle et huit recours concernant la taxe déchets introduite en 2014.

Trois recours ont fait l'objet de recours en seconde instance auprès de la Cour de droit administratif et fiscal du Tribunal cantonal. Deux de ces cas sont réglés, l'un radié suite à une erreur de procédure et l'autre par admission du recours. Ces deux cas se sont réglés sans frais ni dépens pour les parties, hormis les vacations de la commission.

Pour le troisième cas, la procédure est terminée et nous sommes en attente de la décision de la Cour de droit administratif et fiscal du Tribunal cantonal.